

Dossier de Presse

Programme d'accueil et de répit du Barreau de Paris à destination des avocats menacés

Avec le soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Ecole de formation du barreau, du Centre Primo Levi et du centre d'affaires des avocats de Paris

L'épidémie de COVID-19 a touché de plein fouet la profession d'avocat sur tous les continents. Les atteintes à l'Etat de droit se multiplient et les avocats qui travaillent sur des dossiers sensibles sont aujourd'hui plus exposés et isolés que jamais. C'est dans ce contexte que le barreau de Paris a décidé de créer un programme d'accueil et de répit pour les avocats menacés partout dans le monde s'inscrivant dans la tradition d'accueil et de défense de la défense du barreau de Paris.

Un grave constat : exercer la profession d'avocat n'a jamais été aussi dangereux

Chaque jour ou presque, des avocats sont assassinés, portés disparus, torturés, arrêtés, menacés, poursuivis du fait de leur travail. Parmi les pays les plus à risques pour les avocats aujourd'hui on peut compter la Chine, l'Iran, le Honduras, les Philippines, la Colombie, le Mexique, le Pakistan, le Mexique ou encore la Turquie. Les avocats les plus menacés sont ceux qui défendent des dossiers que l'on peut considérer dans un pays donné comme les plus « sensibles » pour des groupes d'intérêts puissants. Les dossiers « sensibles » varient d'un pays à l'autre mais on observe néanmoins des constantes comme par exemple la défense des journalistes et des bloggeurs, les dossiers d'expropriations, la défense des défenseurs des droits de l'homme, des opposants politiques, des syndicalistes ou la défense de victimes de torture par les autorités étatiques. ONG et institutions internationales en font le constat : la crise sanitaire mondiale a entraîné une multiplication des atteintes aux droits et aux libertés partout dans le monde. Les exactions se multiplient et être avocat n'a sans doute jamais été aussi dangereux.

Avec les journalistes, on peut considérer que la profession d'avocat est celle la plus menacée. Pour autant, les avocats ne se considèrent pas nécessairement comme des militants des Droits de l'homme. Ils se reconnaissent avant tout

comme des professionnels du droit et ne feront donc pas naturellement appel à des programmes pour les défenseurs des droits humains.

Objectif du programme : un temps de répit

Ce programme novateur a vocation à offrir la possibilité aux avocats bénéficiaires de s'éloigner pour un temps de leurs pays respectifs afin d'échapper aux environnements stressants et difficiles dans lesquels ils évoluent et de les mettre à l'abri du danger immédiat pour les plus exposés d'entre eux. Ces avocats doivent ainsi pouvoir se reposer et se ressérèner dans l'environnement sûr qu'offre la capitale de la France tout en développant leurs réseaux professionnels et leurs compétences pendant la durée de leurs séjours.

Durée et organisation matérielle

L'accueil des avocats bénéficiaires est prévu pour une durée déterminée allant de deux semaines à trois mois. Il s'agit donc d'un séjour de courte durée, le programme consistant en un répit temporaire et non pas une aide à l'exil. Le programme prend en charge entièrement le financement et l'organisation du séjour du bénéficiaire de l'avocat, de l'aller au retour (frais de déplacement, logement, coûts de vie, etc.)

Un projet inédit

Il s'agit du premier programme de ce type s'adressant aux avocats. En effet, des programmes comparables existent mais ils concernent les journalistes, les scientifiques et chercheurs, les artistes ou de manière plus globale les défenseurs des droits humains.

Les bénéficiaires : des avocats menacés dans le cadre de leur exercice professionnel

Il s'agit de tous les avocats menacés dans le cadre de leur activité professionnelle et des dossiers sensibles qu'ils traitent tels que par exemple la défense d'opposants politiques, de journalistes, de personnes passibles de la peine de mort, de populations autochtones, de victimes de torture, de personnes LGBT, de minorités religieuses, ou encore des dossiers de corruption, environnementaux, etc.

La sélection des bénéficiaires se fera selon des critères préalablement définis et prendra notamment en compte l'intensité et l'imminence des menaces pouvant

peser sur les bénéficiaires éventuels. Il n'y a aucune limitation géographique concernant le pays d'origine des candidats. Le choix des bénéficiaires du programme sera opéré par le comité de sélection comprenant de hautes personnalités du barreau de Paris.

Un programme de séjour adapté au profil du bénéficiaire...

Le programme permettra de mettre en place avec les avocats bénéficiaires des contenus spécifiques en vue du séjour afin de prendre en compte leurs besoins sur le plan professionnel et personnel.

Sur le plan professionnel, ils bénéficieront d'un espace de travail distinct du logement afin d'être en mesure de continuer à suivre leurs dossiers. En effet, l'objectif n'est pas de couper l'avocat de son activité professionnelle mais au contraire de pouvoir renouer avec une pratique apaisée du métier.

Grâce à la coopération avec l'Ecole de formation du barreau (EFB) et les services compétents du barreau de Paris, les avocats bénéficiaires pourront également suivre des formations et avoir accès aux différentes bibliothèques et bases de données juridiques.

Une formation à la sécurité informatique sera également proposée. Des entretiens pourront également être organisées avec des institutions, médias, ONG, etc., toujours en fonction des souhaits de l'avocat.

Un accompagnement médical et psychologique sera systématiquement proposé car ce temps de répit est également un temps où l'avocat peut prendre soin de lui.

Un réseau de « parrains-confrères » volontaires sur place pour accompagner les avocats bénéficiaires proposeront un accompagnement social et culturel afin de rendre aussi convivial et productif ce séjour à Paris. Les « parrains-confrères » auront également vocation à effectuer un suivi lors du retour des avocats dans leurs pays d'origine afin d'éviter toute forme d'isolement et d'exercer une vigilance quant à l'évolution de la situation de l'avocat et des risques encourus.

... Permis par de nombreux partenariats

La qualité du séjour des avocats bénéficiaires est permise par les nombreux partenariats noués entre le barreau de Paris et des acteurs publics et privés de premier plan. Ainsi, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères apporte

son soutien, la Ville de Paris offre l'accès à ses infrastructures sportives et culturelles et offre un parcours civique et social, l'École de formation du barreau donne accès à ses enseignements et à ses ressources pédagogiques, le centre d'affaires des avocats de Paris (Team Business Centers) offre des locaux adaptés aux besoins professionnels de l'avocat en conformité avec la déontologie et le Centre Primo Levi permettra de proposer des consultations médicales et psychologiques adaptées. Nous espérons pouvoir continuer à élargir rapidement cette liste déjà conséquente de soutiens et de partenaires.

Financement

Lors de sa première année de fonctionnement, ce programme sera financé par le Barreau de Paris. Par la suite d'autres financements seront recherchés pour pérenniser et étendre ce programme.